

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 16 juin 2025

Le seize juin deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le dix juin deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de M. Fabrice OTERO, maire

Étaient présents : MM OTERO, VERET, DURNERIN, RILLAERTS, PAPILLON, TESTU, VADCAR, MME BERNARD, POTIER, GALLI

Absents excusés : M PARIS (POUVOIR M VERET), M FOSSE (POUVOIR M DURNERIN)

Absent : M VADCAR

Secrétaire de séance : Sandrine BERNARD

Conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2025.

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe avec regret la démission du poste de Conseillère Municipale de madame Anne Calonne.

1 – Accueil de la 3^{ème} session du Conseil Municipal des Jeunes (Délib 2025/026)

Monsieur le Maire demande aux jeunes élus de se présenter. Ce sont : Jules, Fabian, Arthur, Juliette, Julia et Louise.

Ils sont élus jusqu'à la fin du mandat municipal, à savoir mars ou avril 2026 selon les futures modalités de vote des élections municipales 2026.

Ils ont reçu leurs écharpes le 23 mai 2025 en présence de leurs parents et des élus locaux.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les enfants se présentant à ces élections doivent obligatoirement habiter la commune.

-Débat sur le concours de décorations de Noël, constitution du jurys et règlement du concours

Monsieur le Maire présente à l'assemblée et aux jeunes élus le concours des plus belles maisons décorés de Vieux-Manoir. Le concours a été instauré par l'ancienne équipe des jeunes élus. Le but est de juger sur le fondement de plusieurs critères qu'elle est la plus décorée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de jeunes élus s'ils souhaitent continuer cette démarche. Ils ont tous approuvés.

L'équipe a opté certains critères tel que le choix libre pour les habitants de décorer comme ils le souhaitent, le classement des trois plus belles maison décoré avec un lot attribué à chacun ou encore les jurys composés d'adultes et de tous les enfants du Conseil Municipal des Jeunes.

Les critères de sélection sont l'harmonie des décorations, l'originalité, l'esprit de Noël et la visibilité depuis l'extérieur.

-Octroi du prix de récompense du concours de Noël : délibération (Délib 2025/026)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le gagnant 2024 avait reçu en cadeau un bon d'achat de 50€ chez Gamm Vert à Buchy lui permettant d'acheter ce qu'il souhaitait.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée des jeunes élus le nombre de gagnant possible et quels seraient les prix attribués.

Après débat, Ils ont choisi que 3 gagnants pouvaient avoir la chance d'obtenir une récompense.

Les élus locaux, en accord avec les jeunes élus ont opté pour un bon d'achat de 50€ valable chez Gamm Vert, un bon d'achat de 40€ valable chez Rapid'Market de Vieux-Manoir et enfin le bon de 30€ valable chez la Boulangerie Coté de Vieux-Manoir.

Monsieur le Maire demande l'approbation de ces attributions de récompense à l'assemblée délibérante :

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 9

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition.

Les jeunes élus quitte la séance à 21h00.

2- Règlement intérieur des activités périscolaires (Délib 2025/027)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante la nécessité de créer un règlement à destination des enfants occupant le service périscolaire et aux parents d'élèves.

Ce règlement vise à éviter des situations délicates et permettre aux élus et aux employés municipaux en charge de ce service de disposer des outils pour réguler les comportements inadaptés des enfants comme cela se présente de plus en plus.

La municipalité avait précédemment mis en place le cahier jaune comme cahier de liaison entre le service périscolaire et les parents. Il visait à prévenir les parents des incidents qu'il y a pu avoir durant le service que ce soit au niveau de la discipline comme de la santé de l'enfant. Aujourd'hui il ne s'avère pas assez suffisant.

Madame POTIER demande si l'exclusion d'un enfant est possible en cas de multiples problèmes rencontrés et récidives ? Monsieur le Maire indique qu'il sera possible d'appliquer des sanctions mais que cela reste difficile d'exclure un enfant de la cantine.

Monsieur le Maire explique la responsabilité de l'école et de la mairie.

Madame BERNARD indique à l'assemblée que des cas de non-respect répétés et importants ont été recensés durant cette année scolaire. Les parents ont reçu des lettres d'informations qui pour certains ont été mal perçues. Le sens était d'informer les parents et non d'incriminer les élèves en question.

Monsieur le Maire indique que le règlement devra être signé par les parents et les enfants de l'école primaire dès l'inscription de l'enfant aux services périscolaires.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement, chaque chapitre est discuté pour évaluer son adéquation avec les situations et les objectifs de bienveillance vis à vis des enfants.

Monsieur le Maire demande l'approbation du règlement d'usage périscolaire à l'assemblée délibérante :

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 9

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de règlement. Ce règlement entrera en vigueur dès le 1^{er} septembre 2025.

3 – Projet de Salle Polyvalente : (Délib 2025/028)

-Point de situation

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point sur les demandes de subvention faite pour la construction de la salle polyvalente.

Concernant la demande faite au titre de la DETR, Monsieur le Maire annonce qu'avec l'appui du Sénateur Pascal MARTIN et de l'ADM76, le dossier a reçu un avis favorable et est en cours d'instruction. Le montant alloué n'est donc pas encore disponible.

Concernant la demande faite auprès du Conseil Départemental, Monsieur le Maire indique que le département a donné son accord de principe afin de commencer les travaux. Le dossier n'a pas encore été instruit et les services du Département n'ont pas encore transmis de données au sujet du montant des subventions possibles.

Monsieur le Maire indique revenir vers l'assemblée délibérante dans le courant de l'été en cas de nouvelle sur les montants alloués à l'opération.

-Délibération pour acter la démarche de certification « label biosourcé » (Délib 2025/028)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une des subventions attribuées par le Conseil Départemental peut être abondée si le projet est labellisé Biosourcé. Ce label permet de rendre le plus écologique possible les nouvelles constructions dans une logique de développement durable en utilisant le plus possible de matériaux biosourcés.

Pour obtenir ce label et surtout une subvention supplémentaire, une étude doit être faite par un bureau d'étude spécialisé dans l'attribution du label. Le coût est de 5000€ pour la démarche et de 5000€ pour obtenir le label.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de lancer cette démarche de certification Label Biosourcé, qui engendrera un coût de 10 000€ mais permettrait de recevoir une subvention supplémentaire de 62 000€ Hors Taxes.

En sachant que la labellisation n'est pas la seule fin possible, il évoque la possibilité de perdre 10 000€ en cas d'échec.

Il indique également que la commune peut ne pas faire cette démarche mais doit s'engager à pouvoir perdre 62000€ qui aurait pu être bénéfique pour le financement de la salle polyvalente.

Monsieur TESTU demande si les études sont subventionnables ? Monsieur le Maire indique se renseigner.

Madame BERNARD évoque le fait d'un investissement qui peut ne pas être rentabilisé.

Le Conseil Municipal décide ainsi d'entamer les démarches de certification Label Biosourcé.

Monsieur le Maire demande l'approbation de l'assemblée délibérante pour l'autoriser à mettre en place la démarche de la certification Label Biosourcé :

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 9

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition.

4 – Manifestation « Terre de Jim » (Délib 2025/029)

-Point de situation

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a participé à une réunion organisée par les membres de Terre de Jim qui s'est déroulée au mois de mai 2025.

Il indique que l'une des préoccupations est le transport. En effet, aucun train ne dessert Vieux-Manoir le samedi et il n'y aura pas d'exception pour le festival. Les organisateurs ont également demandé auprès de la Métropole Rouen Normandie s'il pouvait leur prêter quelques transports à titre exceptionnel pour l'occasion mais ils ont refusé également. La seule solution possible reste le véhicule léger qui engendrera à coup sûr une saturation du réseau autoroutier

Il indique que la journée du vendredi sera consacrée aux écoles qui verront leurs entrées gratuites. Ce sera aussi le cas pour les collèges et les lycées ayant des cours axés sur l'agriculture.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura de nombreux événements organisés tel que la finale nationale du labour, les concours d'animaux, la messe le dimanche matin, des baptêmes d'hélicoptère (à confirmer) et bien d'autres.

Les organisateurs du festival estiment avoir 100 000 visiteurs avec des pics de 30 000 personnes à l'instinct T. De nombreuses personnalités politiques et artistiques sont attendus.

Le prix du ticket d'entrée est prévu à 6€ de 10h à 18h00 et entre 15 et 20€ en soirée.

Le ticket sera gratuit pour les enfants des écoles.

Monsieur le Maire a prévenu l'assemblée délibérante qu'un Poste de Contrôle Sécurité sera dédié sur place. Une vérification des installations sera nécessaire le mardi, mercredi et jeudi avant l'ouverture

effectuée par les forces de l'ordre, la préfecture, les organisateurs et les élus locaux des trois mairies concernées. Il indique qu'il est nécessaire que certains élus se rendent disponibles à ce sujet. Monsieur le Maire explique qu'un point de situation toutes les deux heures sera opérée par les organisateurs durant la manifestation.

-Délibération pour la mise en place de d'accès à la manifestation (Délib 2025/029)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une demande de subventions pour contribuer au financement l'évènement a été transmise aux communes accueillant l'évènement Terre de Jim. Il propose que la commune contribue à cet évènement en donnant une subvention contre un prix attractif pour les habitants de la commune.

Après beaucoup de réflexion, l'assemblée délibérante décide de contribuer à l'achat de 300 places en faveur des manérois. Une subvention de 2000€ sera versé à l'évènement pour payer les 300 places achetées par la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de proposer cette démarche aux organisateurs de l'évènement. En cas d'acceptation de leurs parts, une convention actant la démarche sera mise en œuvre.

Les 300 places seront distribuées à maximum 2 personnes par foyers. Une permanence sera organisée pour donner les tickets. Ils seront donnés jusqu'à épuisement des stocks.

Monsieur le Maire indique également que le lieu de résidence sera vérifié sur liste électorale et/ou sur présence d'un justificatif de domicile.

Monsieur le Maire demande l'approbation de la proposition

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 9

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition.

5 – Vente du tracteur Leyland (Délib 2025/030)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le tracteur Leyland a trouvé un acquéreur. Le prix de vente a été négocié à 3000€.

Afin d'acter la vente, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'elle doit l'autoriser à vendre le tracteur communal au montant de 3000€.

L'article budgétaire correspondant à cette recette sera le 7751.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'approbation de la vente du tracteur Leyland à un particulier.

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 9

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition.

6 - Octroi de bons d'achats pour les jeunes bacheliers ou diplômé de fin d'étude (Délib 2025/031)

Monsieur le Maire indique vouloir répéter l'opération de l'octroi de bons d'achats pour les jeunes bacheliers et titulaire d'un diplôme de fin d'étude. L'année 2024, 4 bacheliers ont obtenus un bon d'achat de 80€ chacun à dépenser dans la Librairie Colbert de Mont-Saint-Aignan.

Monsieur le Maire indique qu'avec l'accord de l'assemblée délibérante, la commune pourrait répéter cette opération dans la limite de l'inscription de 10 lauréats.

Monsieur le Maire indique qu'ils rencontrent les lauréats chacun leur tour lors d'un petit entretien. Les lauréats rencontrés sont satisfaits de cette démarche.

Monsieur le Maire demande l'approbation à l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 9

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition.

7 – Admission en non-valeur des titres non reçu par la commune (Délib 2025/032)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que de nombreuses factures concernant la facturation des services périscolaires aux parents n'ont pas été payés. La perte à admettre en non-valeur auprès du SGC de Montville est de 1064.05€.

Certains membres de l'assemblée délibérante ont souhaité reprendre les relances.

Il s'agit de M DURNERIN, OTERO, M VERET, MMES BERNARD, PAPILLON,

Abstention : M TESTU, RILLAERTS, POTIER.

Monsieur le Maire demande l'approbation de la relance des démarches :

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 9

Suffrages exprimés : 8

Abstention : 3

Pour : 8

Contre : 0

L'assemblée délibérante adopte à la majorité la proposition de relance de paiements des factures aux familles concernées. En cas d'échec des recouvrements, la situation sera réévaluée à un prochain conseil municipal.

8 – Questions diverses

Monsieur le Maire indique que la procédure de reprise de concession au cimetière est en cours. Une réunion publique aura lieu le 23 juillet 2025 à 10h00 et l'affichage des avis de reprise de concession doit être affiché avant le 23 juin 2025. Monsieur le Maire indique qu'il procédera à l'affichage vendredi 20 juin 2025 des documents à afficher obligatoirement avec la secrétaire générale de mairie en charge de ce domaine.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le tracteur tondeuse a été trouvé et commandé. Il indique qu'une remorque y sera apposée. Le budget de 20000€ n'a pas été dépassé. Le tracteur sera garanti 6 mois et permettra un meilleur résultat ainsi qu'un meilleur rendement.

Monsieur le Maire indique qu'une artiste peintre a proposé ces services pour repeindre l'abri bus accolé au logement de la mairie en proposant une animation avec les enfants. L'assemblée délibérante réfléchi à ce sujet. La décision est reportée à plus tard.

Madame Galli a indiqué à l'assemblée la reprise prochaine des activités du Comité des Fêtes de Vieux-Manoir. Les discussions sont en cours.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la structure de jeux de l'école primaire se détériore avec le temps. Les multiples réparations faites presque toutes les semaines ne durent presque plus. Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante s'il peut proposer au conseil d'école de l'enlever de la cour de récréation. L'assemblée délibérante l'autorise à faire cette proposition au conseil d'école du 17 juin 2025.

Les prochaines dates :

-17 juin 2025 à 18h00 : Conseil d'école

_18 juin 2025 : Comité de Pilotage du PLUi avec l'intercommunalité. Monsieur le Maire indique aux membres de la commission urbanisme qu'une réunion sera sûrement à prévoir avant le 14 juillet 2025 à ce sujet.

-19 juin 2025 : distribution des prix au CM2 à partir de 16h10 et au futurs CP à partir de 17h00.

_20 juin 2025 : Kermesse des écoles. A partir de 16h30 suivi d'un repas.

_21 juin 2025 : Soirée cochon de lait du Football Club de Vieux-Manoir.

_24 juin 2025 : Visio-conférence de l'Insee sur la préparation du recensement de la population en 2026

_23 juillet 2025 : enquête publique du cimetière dans le cadre de la procédure de reprise des concessions échues. Une réunion publique y est organisée.

Monsieur le Maire ajoute que dès le 7 juillet 2025, les services de ramassages des ordures ménagères auront lieu un lundi sur deux et ceux des ordures recyclables tous les lundis. Le ramassage des déchets verts reste inchangé.

Monsieur François PAUL, administré de Vieux-Manoir, a demandé à prendre la parole après épuisement de l'ordre du jour. Il demande avec le président du Football Club de Vieux-Manoir, Alexandre LEPAGE, s'ils peuvent réaliser des travaux dans les douches des vestiaires qui ne peuvent plus qu'accueillir une personne dans les trois douches disponibles en raison d'un manque de pression d'eau. Il demande si un plombier peut venir faire l'expertise de l'endroit du problème. Monsieur PAUL et Monsieur LEPAGE s'engagent à faire les travaux en envoyant à la commune que la facture de pièces achetées pour l'occasion.

Monsieur le Maire indique que la coordinatrice technique va faire le nécessaire pour joindre le plombier habituel pour faire une analyse du problème.

La séance est clôturée à 23h15